

AUTORISATIONS D'URBANISME

Roanne



Cette rubrique concerne uniquement les habitants de la ville de Roanne. Les habitants des autres communes, merci de contacter votre mairie.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Travaux : Guide de la Déclaration Préalable

Réalisé par Roannais Agglomération

+ EN SAVOIR PLUS



Guide du ravalement de façade

Réalisé par la Ville de Roanne

A partir du Plan Local d'Urbanisme, Roanne délivre, outre les certificats d'urbanisme, des autorisations d'urbanisme qui permettent de connaître le droit qui s'applique à une parcelle, les différentes autorisations d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclarations préalables.

Ces autorisations sont délivrées pour tous travaux de construction nouvelle : immeuble, maison individuelle, bâtiment industriel ou commercial, piscine, installation technique, mur de clôture... Ces autorisations concernent aussi des divisions parcellaires ou projets d'aménagement (lotissements).

Les travaux de modification d'une construction existante doivent aussi faire l'objet d'un dossier spécifique au service de l'urbanisme : agrandissement d'un bâtiment ou d'une maison individuelle, création d'une ouverture (porte, fenêtre ou velux), démolition d'un bâtiment quel qu'il soit, modification de vitrine, réfection des peintures ou ravalement de façade, réfection de toiture, clôture, etc.



Les Déclarations Préalables

+ EN SAVOIR PLUS



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ou rien ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent. Le service urbanisme est votre interlocuteur pour toutes vos questions.

+ EN SAVOIR PLUS

▼ Le Permis de Construire

▼ Périmètre de Protection des Monuments Historiques

▼ Nuancier officiel – Le Guide du ravalement

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ou rien ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent. Le service urbanisme est votre interlocuteur pour toutes vos questions.

 EN SAVOIR PLUS LES AUTORISATIONS

Comment demander une autorisation d'urbanisme

- **Déposer un dossier en format numérique**
- **Télécharger les formulaires** ci-dessous puis les déposer en quatre exemplaires* accompagnés des pièces justificatives selon la nature de votre projet au service urbanisme de la Ville de Roanne

** des exemplaires supplémentaires sont nécessaires si le projet se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques ou s'il consiste en la création d'un Établissement Recevant du Public (ERP).*

Formulaires

CERFA

- › Permis de construire
- › Permis de construire
Maison Individuelle
- › Déclaration Préalable
- › Déclaration Préalable
Maison Individuelle

Informations diverses

- › Permis de Construire
et déclarations
Préalables sont le fait
générateur pour la
Taxe d'Aménagement



CONTACTS (UNIQUEMENT POUR LA VILLE DE ROANNE)

**Pôle Urbanisme -
Foncier -
Patrimoine -
Commerces -
uniquement pour
la ville de Roanne**



Centre Administratif Paul
Pillet - Place de l'Hôtel de
Ville
42300 Roanne



0477232160



Courriel



Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h



